



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Favoriser le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 39742

Texte de la question

M. Jean-Michel Jacques attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés de recrutement de sapeurs-pompiers volontaires au sein des centres d'incendie et de secours. En effet, dans bon nombre d'entre eux des difficultés de recrutement persistent depuis de nombreuses années. Les départs à la retraite s'effectuent continuellement et ne sont donc pas toujours remplacés. Pourtant, les volontaires représentent bien souvent l'essentiel des effectifs de ces centres présents dans les communes rurales. Dans les faits, cela peut provoquer des difficultés pour effectuer les interventions sur lesquelles ils sont sollicités par manque d'effectifs, ainsi que pour assurer les permanences nécessaires en journée. Bien que des conventions de disponibilité soient conclues avec les employeurs, concilier son engagement volontaire au sein d'un centre de secours et sa vie professionnelle est bien souvent compliqué à mettre en place sur son temps de travail. Le modèle français de la sécurité civile est basé en partie sur l'engagement de ces volontaires qui permet d'assurer la continuité et la qualité du secours de proximité. Aussi, il souhaiterait savoir ce que le Gouvernement envisage de mettre en place pour favoriser le recrutement de ces volontaires indispensables pour assurer la pérennité du modèle français de sécurité civile.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Jacques](#)

Circonscription : Morbihan (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39742

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 juin 2021](#), page 5005

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)